# **PROTECTION JURIDIQUE** DE LA COPROPRIÉTÉ

La solution la plus pertinente à de nombreux conflits.



odealim.com

### Grâce à une équipe de juristes hautement qualifiée, un grand nombre de conflits peuvent trouver leur solution, sans avoir recours aux tribunaux.

#### La résolution amiable des conflits

- Votre syndic ne peut pas toujours jouer ce rôle car il est parfois impliqué dans les conflits, notamment entre copropriétaires.
- Vis à vis des tiers une mise en demeure d'un organisme extérieur à la copropriété a beaucoup plus d'impact que celle faite par le représentant de la copropriété (votre adversaire sait que vous n'hésiterez pas à aller en justice si vous n'obtenez pas satisfaction car vous ne paierez pas les frais d'avocat, lui oui).
- Vous disposez de conseils juridiques gratuits liés à votre garantie et de l'aide d'un spécialiste en droit, formé à l'écoute et à la négociation et dédié à votre immeuble.

### La prise en charge des frais de justice

- Si l'assureur n'obtient pas satisfaction à l'amiable, ou si la copropriété est attaquée en justice,
  l'assureur payera les frais des avocats chargés de vous défendre.
- Si une expertise s'avère nécessaire, amiable ou judiciaire, la copropriété n'aura pas à en faire l'avance.
- Résultat : vous **contrôlez vos dépenses** en matière de justice et évitez les mauvaises surprises.

95 % de nos assurés s'estiment satisfaits ou très satisfaits de l'utilisation du contrat de Protection Juridique.

### Les domaines d'intervention

# 1/ Non-respect des dispositions légales ou du règlement de copropriété :

- Travaux privatifs entrepris sans autorisation sur des parties communes.
- Stationnement abusif dans une cour commune.
- Encombrement de parties communes.
- Exercice d'une activité commerciale en contradiction avec la clause d'occupation bourgeoise.

#### 2/ Litiges avec une société de services :

- Antenniste.
- Ascensoriste.
- · Chauffagiste.
- Société d'entretien d'espaces verts.
- Banque, compagnie d'assurance.
- · Société de nettoyage.
- Entreprise de sécurité.

#### 3/ Litiges avec un salarié de la copropriété :

- Gardien.
- Jardinier.

#### 4/ Litiges de voisinage :

- Restaurant provoquant des odeurs, fumées, bruits.
- Arbres non élagués.
- Travaux chez un voisin, occasionnant des nuisances ou des dommages aux bâtiments de la copropriété.

#### Nos atouts



Proximité



Réactivité









Contrats adaptés



Gestionnaire dédié



**T.** 01 48 74 09 87

E. prodim@jacquesboulard.fr

## **ASSURCOPRO**

PARIS

**T.** 01 47 27 07 07

E. idf@assurcopro.fr